

Fronton

notre ville

N° 4 | Mars 2013

Journal d'informations municipales



➤ NOUVEAU ! UNE LUDOTHÈQUE

**Marie-Hélène Champagnac**
Maire

La communauté de communes a été créée le 1^{er} janvier 2013, avec un conseil communautaire de 35 délégués, élus conformément à la loi. Dans les 3 communes de plus de 3500 habitants, qui ont une pluralité politique, Fronton, Castelnau, Bouloc, les délégués communautaires sont issus des majorités locales. Il n'y a donc pas de surprise. Les transferts de personnels à la CCF, obligatoires avec le transfert de compétences, ont été faits avec l'avis favorable des représentants du personnel réunis en comité technique paritaire.

La commune de Fronton est entrée dans l'intercommunalité en respectant l'esprit et les règles, alors que certains élus préféraient se démarquer lors d'un vote essentiel.

Il faut souligner que l'intercommunalité à 10 communes s'est construite dans un climat serein et avec la volonté de travailler ensemble.

Lors de l'élection du Bureau, la première vice-présidence est revenue à Fronton, avec la responsabilité d'un secteur social très important. En tant que Maire, j'ai donc la charge de développer avec les élus de la CCF la politique enfance jeunesse pour 23 000 habitants. Notre travail pour l'intercommunalité, pendant deux ans et notre expérience dans ce domaine, avec le centre multi-accueil, le relais assistantes maternelles, le projet éducatif local, le centre animation jeunesse ont su convaincre. La communauté de communes a dépassé les querelles politiques pour bâtir un projet commun. C'est une belle satisfaction pour notre commune de voir son action reconnue. Le pôle social qui regroupe tous les services sociaux de l'intercommunalité est installé à Fronton.

L'intercommunalité se met en route, parallèlement les projets pour Fronton continuent, malgré les contraintes d'une baisse générale des aides financières : Etat, Région, Département. Le coup de massue pour les communes et les communautés de communes est sévère. La prudence s'impose donc pour le prochain budget de Fronton ainsi que pour celui de la CCF.

Marie-Hélène Champagnac
Maire de Fronton,
Vice-Présidente de la Communauté de Communes

INTERCOMMUNALITÉ P.4 → P.7

- La Communauté de Communes du Frontonnais est créée

INFOS MUNICIPALES P.8 → P.11

- Une politique éducative dynamique
- Nouvelle organisation du temps scolaire à la rentrée 2013
- Ludothèque : une ouverture réussie
- Fin de l'autorisation de sortie de territoire pour les mineurs
- Zone bleue
- Nauvette marché jeudi matin
- Paiement par TIPI : un nouveau service aux familles
- Lutte contre les cambriolages

TOURISME

P.12 → P.13

- Office de Tourisme
- Exposition « le Pays Toulousan par Jean Dieuzaide » : Maison des Vins et du Tourisme
- Animations : randonnées en avril et mai
- Le mois de mars sous le signe de la photo

RUBRIQUE ÉVÉNEMENT

P.14

- Festival Musique en Vignes : dixième anniversaire du 28 juin au 12 juillet

EXPRESSION POLITIQUE

P.15

**Fronton, notre ville**

Magazine d'information municipale de la Mairie de Fronton
05 62 79 92 10
contact@mairie-fronton.fr
www.mairie-fronton.fr

Directrice de la publication

Marie-Hélène Champagnac

Responsable de la publication

Jacqueline Coquet

Conception, réalisation

www.placepublique.net | 05 61 41 04 76

Imprimé sur papier PEFC

(Programme de reconnaissance des certifications forestières).



LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU FRONTONNAIS EST CRÉÉE

Depuis le 1^{er} janvier, Fronton fait partie de la CCF !

La communauté de communes du Frontonnais regroupe 10 communes et 23 000 habitants. Elle correspond à un bassin de vie, avec trois communes de plus de 3 500 habitants : Fronton, Castelnau et Bouloc.

Une intercommunalité de projets

L'intercommunalité existait depuis longtemps, mais il s'agissait d'une intercommunalité de gestion, notamment au travers des syndicats. La CCF propose une intercommunalité de projets. Elle doit favoriser le renforcement et l'homogénéité des services sur l'ensemble du territoire. Ensemble, les communes pourront mener des projets qu'une commune isolée ne pourrait pas conduire. L'intercommunalité repose sur la mutualisation des structures et des moyens, tant en personnel qu'en matériel.

La communauté de communes s'est donc dotée de larges compétences (voirie, social, tourisme, logement...) et reprend des prestations et services autrefois exercés par des syndicats. Leurs compétences étant reprise par la CCF, dès que leur liquidation financière sera prononcée, le syndicat des ordures ménagères de Fronton et le syndicat à la carte de Bouloc seront dissous.

Les premiers projets de la CCF

Les travaux préparatoires ont permis d'établir un programme des décisions et réalisations à mettre en œuvre : l'étude de deux aires d'accueil des gens du voyage à Castelnau et Fronton ; l'harmonisation de la collecte des ordures ménagères ; la généralisation du balayage mécanisé à toutes les communes ; l'harmonisation des modalités pour le portage des repas, l'extension du transport pour les personnes

âgées sur tout le territoire ; la création de places supplémentaires en crèche ; le lancement d'une nouvelle structure intercommunale pour la jeunesse ; la participation à l'étude piscine en partenariat avec le Pays Tolosan ; l'organisation et le développement d'une école de musique intercommunale ; le recrutement d'un agent de police intercommunale pour les petites communes qui n'en disposent pas ; l'engagement d'un plan local de l'habitat ; la création d'un office de tourisme intercommunal.

Le travail engagé en matière de voirie va se poursuivre avec 7 000 000 euros de travaux en 2013 pour les 10 communes.

La fiscalité

Une communauté de communes est un établissement public à fiscalité propre. Elle mutualise les moyens et les finances. Le principe retenu par la CCF est la fiscalité additionnelle. La CCF va donc percevoir un impôt qui doit couvrir les charges transférées par la commune à l'intercommunalité ainsi qu'une partie des charges nouvelles.

Les charges transférées correspondent à la différence entre les dépenses et les recettes pour les compétences prises en charge par la communauté de communes : voirie, enfance jeunesse, office de tourisme, emploi... Les charges financières transférées par les 10 communes sont de 5 154 000 euros, en excluant les ordures ménagères. La commune de Fronton transfère à elle seule 1 263 000 euros de charges.

Les conseils municipaux auront à fixer les taux communaux. Ces taux seront revus à la baisse en fonction des charges transférées à l'intercommunalité et de celles restant à charge de la commune.

Un conseil communautaire de 35 délégués

Le nombre de délégués a été défini en fonction de la population, tout en cherchant à préserver les plus petites communes qui ont de 1 à 3 délégués. Fronton a donc 7 délégués, Bouloc 5 et Castelnau 6.

Les 7 élus de Fronton ont été élus, comme la loi du 7 février 2012 le prévoit, au scrutin uninominal majoritaire à trois tours. Les 7 délégués communautaires de Fronton sont : Marie-Hélène Champagnac, Jacqueline Coquet, Carole Déjean-Heng, Mireille Fort, Michel Fardou, Maurice Garrabet, Michel Lugou.

Les délégués siègent dans des commissions. Ils étudient les projets et font des propositions

au conseil communautaire, qui prend les délibérations et vote le budget de la CCF.

Le Bureau de la CCF

Le premier conseil communautaire de la CCF s'est tenu le 19 décembre 2012 à la Maison des Vins. Les 35 délégués ont élu le Bureau : un président, 7 vice-présidents et deux membres supplémentaires afin que chaque commune soit représentée.

Le Président de la CCF est Christian Faurie, ancien président du syndicat à la carte de Bouloc et maire de Bouloc.

Marie-Hélène Champagnac, maire de Fronton, a été élue 1ère vice-présidente en charge du social enfance-jeunesse. Ce secteur recouvre les structures d'accueil de la petite enfance, relais assistantes maternelles, lieu d'accueil parents enfants, ainsi que la politique jeunesse avec les Centres Animation Jeunesse.

Quatre sites différents

Le siège social de la CCF est à Fronton, 51 avenue Adrien Escudier. L'organisation opérationnelle est basée, en grande partie, sur les anciennes structures existantes du SIV (syndicat intercommunal de Bouloc), ainsi que sur le site du SIVOM à Fronton (ordures ménagères).

Les services fonctionneront sur quatre sites différents : à Bouloc, la direction administrative, financière, relations humaines, et le service voirie-urbanisme ; à Fronton, les ordures ménagères et le pôle social.

Le pôle social à Fronton

Il sera prochainement installé rue Adrien Escudier. Ce pôle a vocation à mettre en place la politique sociale de la communauté de communes, selon les choix qui seront arrêtés par le conseil communautaire, notamment le développement des services sur le territoire : nouvelles places en crèche, service emploi, harmonisation du service portage des repas, lancement d'une nouvelle structure jeunesse intercommunale...

Ce pôle regroupe les services d'aides à la personne : le portage des repas dans les 10 communes ; le service transport des personnes (service appelé navette à Fronton) ; les ateliers mémoire et équilibre. Il gère aussi les structures de la petite enfance avec actuellement les 3 multi-accueil de Fronton, Bouloc, Castelnau, les 8 nouvelles places réservées à la crèche BBBIZ à Bruguières sur le site d'Euronord, les relais



De gauche à droite : Louis Vidal, Edmond Aussel, Philippe Petit, Marie-Hélène Champagnac, Christian Faurie, André Gallinaro, Janine Gibert, Jean-Paul Vassal, Michel Laynat, Patrick Papillaut

Les 10 membres du Bureau

Président :

Christian Faurie , maire de Bouloc

1^{re} vice-présidente :

Marie Hélène Champagnac, maire de Fronton (social, enfance jeunesse)

2^{ème} vice-présidente :

André Gallinaro, maire de Villeneuve les Bouloc (voirie)

3^{ème} vice-présidente :

Janine Gibert, maire de Gargas (protection de l'environnement)

4^{ème} vice-président :

Louis Vidal, maire de Castelnau (social, aide à la personne, emploi)

5^{ème} vice-président :

Jean-Paul Vassal, maire de Villaudric (développement économique)

6^{ème} vice-président :

Michel Laynat, maire de Cépet (logement)

7^{ème} vice-président :

Philippe Petit, maire de Saint-Sauveur (aménagement de l'espace)

1^{er} membre supplémentaire :

Patrick Papillaut, maire adjoint de Vacquiers (développement touristique)

2^{ème} membre supplémentaire :

Edmond Aussel, maire de Saint-Rustice (construction et gestion d'équipements culturels et sportifs)

assistantes maternelles de Fronton, Bouloc, Castelnau ainsi que l'espace accueil parents enfants de Bouloc...

Le pôle social coordonne aussi l'action des quatre Centres Animation jeunesse de Fronton, Bouloc, Villaudric et Castelnau, tous gérés par LEC, avec en perspective la construction d'une nouvelle structure intercommunale.

Il gère aussi les services emploi qui existent : l'un à Fronton avec un Point d'appui de la Maison commune Emploi Formation, un autre à Castelnau. L'objectif de la communauté de communes est de créer et gérer une Maison de l'emploi destinée à mettre en œuvre des actions en faveur du développement des emplois et d'aide à la recherche d'emplois sur le territoire communautaire.

Parmi les compétences sociales communautaires figurent aussi : l'organisation des chantiers d'insertion, l'organisation du forum social, la création et la gestion d'un atelier illétrisme...

Toutes ces actions font partie du pôle social.

Responsable du pôle : Karine Granero

Le personnel de la CCF

La communauté de communes compte 92 agents. Il s'agit des agents du syndicat à la carte, du SIVOM ainsi que des agents transférés par les communes en fonction des compétences devenues intercommunales. Pour ces compétences, le transfert est de droit. C'est ainsi que Fronton a transféré 30 agents, dont 4 du service technique, 2 pour le Bureau de l'emploi, 1 agent administratif, 1 pour le CAJ, 2 pour le relais assistantes maternelles, 2 pour le portage de repas et 18 pour le multi-accueil.

La CCF compte aussi 70 agents communaux mis à disposition. Il s'agit d'agents qui travaillent pour partie sur des tâches intercommunales, pour partie sur des tâches restées à charge des communes. Fronton a mis à disposition 13 agents liés à la CCF par convention et qui restent des agents de la commune. La CCF remboursera à la commune le temps du travail fait pour la communauté de communes.

Siège de la Communauté de Communes du Frontonnais :
51 avenue Adrien Escudier

Les services enfance-jeunesse intercommunaux

Conformément aux statuts de la CCF, plusieurs structures enfance jeunesse sont dorénavant intercommunales.

- le centre de la petite enfance avec le relais assistantes maternelles, la crèche et la halte-garderie : la CCF prend en charge le financement du multi-accueil qui est assumé dorénavant par 10 communes. Ces structures pourront accueillir des enfants d'autres communes, conformément à la charte établie entre les communes et aux décisions de la commission d'attribution des places en crèche. Il existe deux autres structures de la petite enfance sur la CCF : une à Bouloc de 22 places, une à Castelnau de 50 places. S'y ajoutent 8 places de crèches à BBIZZ, sur le site Euronord à Bruguières, achetées par la Communauté de communes

- le centre animation jeunesse : ce centre, géré par LEC (Loisirs Education Citoyenneté), comme celui de Bouloc, de Castelnau, de Villaudric, s'inscrit dans une démarche nouvelle, avec encore plus de projets intercommunaux. Là aussi, les charges du CAJ de Fronton sont transférées à l'intercommunalité.

L'ALAE reste un service géré par la commune. L'ALSH continue son mode de fonctionnement, mais la CCF a prévu dans ses statuts de développer cette compétence dans les 2 ans. ■



UNE POLITIQUE ÉDUCATIVE DYNAMIQUE

Fronton a signé son 2^{ème} contrat éducatif local.

Notre commune, tout en développant ses services pour les enfants et les jeunes, a mis en place une politique éducative forte et cohérente qui s'exprime dans le contrat éducatif local. C'est pour renforcer le travail déjà accompli depuis 2007 qu'un second contrat éducatif local a été signé le 15 novembre 2012 en Mairie. Tous les partenaires éducatifs qui participent pleinement aux temps éducatifs étaient réunis pour cet évènement : l'école, la famille, les temps péri et extra scolaires.

Marie-Hélène Champagnac, Maire, accompagnée de Carole Déjean-Heng, adjointe aux affaires sociales, ont signé ce nouveau contrat qui lie la commune aux partenaires éducatifs et à l'Etat. L'Etat était représenté par Mme Lauvigne, inspectrice jeunesse et sports, et M. Olivier (Direction départementale de la cohésion sociale). Assistaient aussi à cette signature, Mme Cabessut, Conseillère générale, Mme Honoré pour la CAF, M. Raymond, inspecteur de circonscription, les élus du CCAS. Les directeurs des écoles, du lycée, du collège, les directeurs des structures de la petite enfance, de l'enfance, de la jeunesse, et bien sûr les parents étaient aussi présents. Le Projet éducatif local contribue à aider tous ces acteurs à travailler de façon pertinente et concertée.

Le contrat éducatif local, qui a été initié en 2007, amène à prolonger et développer la ré-

flexion de l'éducation dans le sens le plus large. Grâce à ce dispositif, les services tendent à se professionnaliser, s'étoffer pour proposer toujours plus de cohérence et de qualité éducative auprès des enfants et des parents, afin que chacun puisse trouver sa place auprès de la commune et de la société en général.

Les axes du Contrat éducatif local

Le contrat éducatif local prend en compte tous les publics enfance-jeunesse. Il vise à renforcer le partenariat éducatif avec l'école, à développer l'accès aux services et favoriser l'épanouissement de l'enfant.

Plusieurs thèmes sont développés : la culture, le social, le sport, la prévention, la parentalité, le développement durable. Différents projets partenariaux ont été présentés à l'occasion de cette réunion : le festival des enfants et des livres, en lien avec l'école, le projet passerelle entre la petite enfance et l'ALSH, la création du CD « les poupées tracas » avec la maison de retraite, le pass'sport avec les associations sportives, l'intervention au collège du service jeunesse. Un nouveau projet est mis en place aux prochaines vacances : les stages sportifs, avec un stage badminton.

Le projet éducatif local sert de référence à tous les projets de l'année mis en place par Loisirs Education Citoyenneté qui gère l'ALAE, l'ALSH et le CAJ. ■



NOUVELLE ORGANISATION DU TEMPS SCOLAIRE À LA RENTRÉE 2013

Suite au décret du 24 janvier 2013 relatif à l'organisation du temps scolaire, la semaine scolaire à la rentrée devrait compter 9 demi-journées, avec le mercredi matin.

Une semaine plus équilibrée

L'objectif de la loi est de mettre en place une semaine scolaire plus équilibrée et d'alléger la journée d'enseignement, en vue d'améliorer les conditions d'apprentissage des élèves et de mieux contribuer à leur réussite.

La loi prévoit que la semaine compte 24 heures d'enseignement réparties sur 9 demi-journées avec le mercredi matin. Les journées ne dépassent pas 5h30 d'enseignement. Les demi-journées ne dépassent pas 3h30. La pause méridienne ne peut être inférieure à 1h30.

La loi prévoit des activités pédagogiques supplémentaires pour une aide aux apprentissages. Elle implique aussi une augmentation du temps périscolaire et le développement d'activités en rapport avec le projet éducatif local.

Mise en place à la rentrée 2013

Une réunion de concertation a eu lieu le 29 janvier en Mairie réunissant M. Raymond, inspecteur d'Education Nationale, Mme Doutrelaud, conseillère pédagogique, les directrices d'école ou des enseignants de chaque groupe scolaire LEC, les représentants des parents d'élèves ainsi que Mme Moureaux et Mme Dejean-Heng, adjointes.

Dans l'intérêt des enfants, la Mairie a proposé de mettre en place la semaine de 9 demi-journées dès la rentrée de septembre 2013.

Ce choix a été retenu et un groupe de travail mis en place pour poursuivre la concertation. L'organisation doit tenir compte des rythmes de l'enfant et des amplitudes horaires fixées dans la loi. Elle doit aussi être compatible avec les impératifs du transport scolaire qui est assuré par le Conseil général. Le projet proposé devra être validé par le DASEN. ■

PAIEMENT PAR TIPI : UN NOUVEAU SERVICE AUX FAMILLES

La Commune de Fronton propose désormais la possibilité de régler les factures de la cantine scolaire par internet via le service de paiement en ligne du Trésor Public, nommé TIPI.

TIPI est un service moderne dans un cadre sécurisé et entièrement automatisé qui permet le paiement 24h/24 et 7j/7, sans se déplacer et en toute simplicité.

Une procédure simple

Rendez-vous sur le site de la Mairie muni de votre facture et de votre carte bancaire : www.mairie-Fronton.fr

> Dans l'encart « PRATIQUE » situé en bas de la page d'accueil à gauche, cliquez sur Paiement en ligne

> Suivez la procédure indiquée sur la page et remplir les informations demandées

> Un email de confirmation et un ticket de paiement vous sont adressés sur votre adresse mail

Une procédure sécurisée

Lors du paiement, TIPI fait l'objet d'un système de sécurisation qui utilise le procédé de cryptage SSL. L'ensemble des procédés de brouillage et de cryptage ont été renforcés pour protéger le plus efficacement possible toutes les données sensibles liées aux moyens de paiement. Pour protéger ses utilisateurs contre une éventuelle intrusion, les numéros de carte bancaire ne sont pas stockés sur les serveurs informatiques.

Le nouveau service est applicable dès la facturation de Janvier 2013.

Les paiements en espèces ou par chèque sont toujours acceptés au guichet de la Mairie. ■

LUDOthèque : UNE OUVERTURE RÉUSSIE



La ludothèque est installée au sein de la médiathèque. Ouverte au public début janvier, elle remporte déjà un beau succès : 61 familles adhérentes, soit environ 240 abonnés individuels.

Jeux, jouets, soirées jeux et ateliers

La ludothèque compte à ce jour 295 jeux catalogués et une centaine de jeux sont en permanence sortis au prêt. Elle offre donc un grand choix de jouets et jeux de différents types et pour tous les âges. Devant le succès, pour répondre à la demande importante des familles, 42 nouveaux jeux pour les 2-6 ans viennent d'être achetés.

Beaucoup de familles viennent jouer sur place avec leurs enfants.

La ludothèque organise des soirées jeux tous les premiers vendredis de chaque mois avec soit une soirée adultes soit une soirée enfants.



> Ciné-Mômes

Le mercredi ou le samedi, Ciné'Fronton projette régulièrement des films très jeune public, à partir de 3 ans.

Les films durent moins d'une heure.

En mars :

L'Ogre de la Taïga, Lili.

En avril :

Monstres pas si monstrueux...

A vos programmes !

Tarifs : 3€ pour tous.

> Lutte contre les cambriolages

Les cambriolages de maisons d'habitation augmentent et la lutte contre ce phénomène est une des priorités de la compagnie Toulouse Saint-Michel dont dépend la communauté de brigades de Fronton

Depuis 2011, un groupe d'enquêtes et de luttes anti-cambriolage GELAC est en place et installé dans les locaux de la brigade de Fronton. Il est composé de 5 militaires dont 2 détachés de la COB de Fronton. Une permanence GELAC est assurée 24h/24 par un militaire du groupe joignable sur le téléphone de service de permanence.

N° tél de la brigade :
05 34 27 93 60

Accueil du public

> du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 14h à 18h
> dimanche et jours fériés de 9h à 12h et de 15h à 18h
> Commandant de brigade : Adjudant chef Thierry Cardona
> Commandant de la Communauté de brigades : Lieutenant Mathieu Viala.

> Permanences des impôts

le jeudi 16 mai, à l'Espace Gérard Philipe, de 9h à 16h

> **Navette marché jeudi matin : Un bus pour aller au marché !**

Un service de navette a été mis en place, par la Municipalité, pour faciliter l'accès au marché et aux commerces locaux pour les habitants des villages voisins. Le trajet proposé a été créé afin de desservir l'ensemble des "villages" de la communauté de communes du Frontonnais. Ce service est pratique, économique (simplement 1€ le trajet) et écologique. Les beaux jours reviennent, alors n'hésitez pas à faire connaître ou à utiliser la navette du marché pour venir faire vos courses à Fronton.

Itinéraire :

- > Départ 9h de Castelnau (fontaine),
- > Bouloc : 9h05 (rue des Fontanas, café des sports),
- > Villeneuve les Bouloc : 9h12 (parking de la mairie),
- > Saint-Sauveur : 9h19 (école),
- > Cépet : 9h27 (arrêt de bus sur la départementale),
- > Croisement D14 : 9h37,
- > Vacquiers : 9h39 (Mairie),
- > Villaudric : 9h53 (salle des fêtes à l'aller et la poste au retour)

Arrivée au marché de Fronton à 9h58. Retour à 11h30 de Fronton, même itinéraire à l'envers. Tarif : 1€ l'aller/retour.

> **Sylvie DE VIVO intègre le Conseil Municipal** et siégera en remplacement de Josiane MURER démissionnaire

ZONE BLEUE

Le centre-ville de Fronton est depuis le 1^{er} octobre « Zone bleue ».

Cette zone concerne essentiellement la rue de la République et la place du 11 Novembre. Elle a été créée afin de faciliter l'accès aux commerces de proximité et aux services en favorisant la rotation des véhicules.

Le premier bilan est tout à fait positif aussi bien du point de vue des commerçants que des clients fréquentant le centre-ville, qui reconnaissent trouver plus facilement de la place pour se garer à proximité des commerces.

Pour rappel : La zone bleue est en vigueur du mardi au samedi de 9h à 12h et de 14h à 19h,

sauf le jeudi matin et les jours fériés. Le stationnement y est gratuit pour une 1h30 maximum. L'automobiliste doit apposer derrière son pare-brise un disque de stationnement indiquant son heure d'arrivée.

Les parkings de l'esplanade Pierre Campech, de l'allée Jean Ferran et de l'allée du Général Baille restent à disposition gratuitement et sans limitation de durée à proximité immédiate du centre-ville.

Contact : Chargé de mission OMPCA à la mairie de Fronton, Marc DELACOUR 05 62 10 87 24 ompca-fronton@orange.fr

SANITAIRES PUBLICS ACCESSIBLES AUX PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE

La commune de Fronton a réalisé deux diagnostics, l'un sur l'accessibilité de la voirie et des espaces publics, l'autre sur l'accessibilité des établissements recevant du public.

Progressivement, sur la base de ces études, sont réalisés des aménagements visant à mettre en conformité les équipements pour faciliter l'accès des personnes à mobilité réduite.

Un marché a été lancé pour aménager deux sanitaires publics. Les travaux viennent de s'achever.

Vous trouverez donc une cabine

- > rue Alain de Falguières, face à la Mairie, dans l'ancien local du poids public
- > sur le parking au 49 avenue Adrien Escudier

Le marché a été attribué à l'entreprise SAGE-LEC pour un montant total de 74 903.69 € TTC

Ces cabines sont en polyester blindé et offrent donc une résistance et une tenue dans le temps, les accessoires sont en inox. La désinfection, le lavage et le séchage sont automatiques.

L'éclairage est automatique et utilise des Leds SM nouvelle génération avec une consommation divisée par 5 et une durée de vie 50 fois supérieure à une lampe à incandescence.

La consommation en eau, électricité, produits et consommables est de 0.05 € par passage.

L'accès à ces sanitaires sera gratuit.



CCAS : VOYAGE POUR LES SENIORS

Séjour sur la Côte d'Azur du 15 au 22 septembre

Le CCAS organise pour la troisième année consécutive un voyage pour les personnes âgées de 60 ans ou plus, retraitées, en collaboration avec l'Agence Nationale pour les Chèques vacances (ANCV). Cette année, direction la Côte d'Azur avec un séjour à Grasse !

Le coût du séjour est de 378€ par personne en pension complète et chambre double. Grâce à la convention passée avec l'ANCV, les personnes non imposables bénéficieront d'une prise en charge à 50% du prix du séjour, soit un séjour à 189 euros.



FIN DE L'AUTORISATION DE SORTIE DE TERRITOIRE POUR LES MINEURS

Ce document qui permettait à un mineur de circuler dans certains pays sans être accompagné de ses parents est supprimé depuis le 1er janvier 2013.

Désormais, un mineur français peut voyager seul ou accompagné muni

- > de son passeport en cours de validité
- > ou de sa carte nationale d'identité en cours de validité pour certaines destinations (Union Européenne, Islande, Norvège, Suisse, Lichtenstein, Monaco, Andorre, Saint-Martin et Saint-Siège).

Le CCAS gère les dossiers et finance l'aller-retour en bus ainsi que la taxe de séjour.

Les personnes seront accueillies à la résidence vacances les Cèdres à Grasse. Ce séjour propose la découverte de la Corniche d'or ainsi que la visite de Grasse, et d'une parfumerie, des gorges du Verdon, de Nice, d'Antibes-Vallauris.

Le nombre de places est limité.

Date limite d'inscription :

14 juin 2013

Renseignements au CCAS :

Cyril Fauot 05 62 79 92 14

> Procédure de reprise des concessions dans le cimetière

La commune a engagé en novembre 2011 une procédure de reprise de concessions.

Un procès-verbal a constaté les concessions qui par leur état de délabrement ou de non entretien ont été qualifiées de « concessions en état d'abandon ».

La liste des concessions en état d'abandon est déposée en Préfecture, affichée en Mairie et à l'ancien cimetière. Cette procédure de reprise s'achèvera en novembre 2014 par un nouveau constat de l'état de ces concessions.

Deux possibilités

> la concession a été entretenue depuis le premier constat, elle est retirée de la procédure de reprise,

> l'état d'abandon persiste, la concession devient propriété de la commune.

L'emplacement sera repris, le monument sera démolie. Les corps seront exhumés et placés en ossuaire. La concession libérée sera ensuite revendue à un autre concessionnaire.

Rappelons que le concessionnaire ou ses héritiers sont tenus d'assurer un entretien normal de la concession qui doit être régulièrement nettoyée pour que son aspect ne porte pas atteinte à l'ordre et la décence du cimetière. Il convient de veiller à ce qu'elle ne soit pas dangereuse pour les passants.

Le titulaire d'une concession qui quitte la commune est invité à communiquer sa nouvelle adresse au service de l'état civil.

OFFICE DE TOURISME :

UNE COMPÉTENCE INTERCOMMUNALE

La Communauté de Communes du Frontonnais a voulu se doter de la compétence « développement touristique ». Afin de pouvoir exercer pleinement cette compétence, il est nécessaire de créer un office de tourisme intercommunal. Son action s'étend sur le territoire de la CCF et des communes du périmètre de l'AOC et plus largement sur le Nord Toulousain et le Pays Tolosan.

Maison des vins et du tourisme : bilan 2012

La Maison des Vins et du Tourisme a attiré plus de 2500 visiteurs pour les animations, expositions, vernissages et dégustations organisés par l'Office de Tourisme. L'Espace Affaire rencontre un succès grandissant auprès des entreprises en recherche de locations de salles de réunions et de séminaires. L'Espace dégustation/vente s'est considérablement développé grâce à un accueil très professionnel et chaleureux et au succès de

la route des vins et des visites de chais.

Enfin de plus en plus de touristes et de randonneurs locaux ou étrangers viennent chercher des informations à l'Office de Tourisme toujours bien fourni en documents et dépliants touristiques divers.



EXPOSITION « LE PAYS TOLOSAN VU PAR JEAN DIEUZAIDE » : MAISON DES VINS ET DU TOURISME : DU 14 AU 28 MARS 2013

Né à Grenade le 20 juin 1921, Jean Dieuzaide compte parmi les plus grands photographes humanistes du XXème siècle. Son activité a été d'une grande richesse, concernant de nombreux domaines artistiques ou industriels. En 1973, il crée le Château d'Eau à Toulouse, première galerie photographique du monde. Une trentaine de ses clichés représentatifs des communes du Pays Tolosan ont été choisis et exposés successivement à Fronton, Montastruc, Bonrepos Riquet, Villemur.

AU PROGRAMME

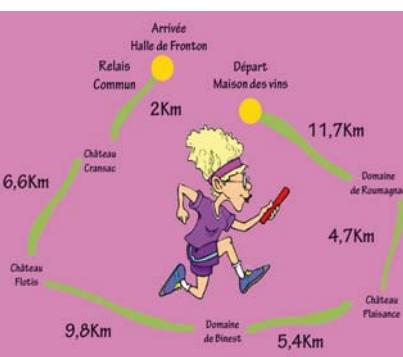
- > **Dégustations vin-fromage** tous les premiers jeudis du mois, sont reconduites jusqu'en juin et reprendront en septembre.
- > **Expositions** de peintures, sculptures ou photographies changent toutes les cinq semaines et donnent lieu à des vernissages.
- > **Grande course cycliste « la Frontonnaise »** avec l'USF Cyclisme et le Lion's Club les 16 et 17 juin.
- > **Reprise de « Saveurs et Senteurs Buissonnières »**, soirées conviviales dans les chais ou au cœur des communes de l'AOC dès le mois de juillet.
- > **Dimanche 28 juillet** : concert de « 31 notes d'été » organisé par le Conseil Général de Haute-Garonne.
- > **Des dégustations et des visites de chais.**



ANIMATIONS : RANDONNÉES EN AVRIL ET MAI

Relais des Châteaux du Frontonnais :

>**samedi 20 avril** avec course pédestre en relais de 5 coureurs sur 42 kms



Binest, Château Flotis, Château Cransac.

Départ de la Maison des Vins et du Tourisme de Fronton à 14 h, arrivée, Halle de Fronton, en place du novembre.

Ce relais est organisé par « la Balade de Riquet » au profit de l'association Dominique « Agir pour vivre » qui aide les enfants atteints de lésions neurologiques, de syndromes génétiques, de retard de développement.

Renseignements : <http://www.relaissdeschateauxdufrontonnais.com> 06 22 21 41 24

Ce relais vous permettra d'allier le sport, la culture et la découverte du vignoble, avec la visite des chais de : Domaine de Roumagnac, Château Plaisance, Domaine de Binest, Château Flotis, Château Cransac.

Randonnée occitane :

>**samedi 25 et dimanche 26 mai**

Les Rando Occitanes sont des week-ends de randonnée organisés tous les ans dans les départements de Midi-Pyrénées par le Comité départemental de Randonnée Pédestre. Ces manifestations ouvertes à tous invitent les marcheurs à la découverte d'un terroir et de ses richesses patrimoniales dans un esprit de convivialité. Les différents itinéraires prennent en compte le rythme et le niveau de chacun.

Samedi 25 mai :

journée organisée par l'Office de Tourisme

Toute la journée, visite libre de la Maison des Vins et du Tourisme : expositions et dégustations, visites guidées de Fronton et d'un ou plusieurs domaines de l'AOC

Dimanche 26 mai :

>**8h à 9h** : départ circuit 21km (le matin 15km)

>**9h à 10h** : départ circuit 15km (le matin 9km)

>**12h30 à 13h30** : pique-nique salle des fêtes de Fabas (à prévoir)

>**16h** : remise des récompenses et pot de l'amitié à la halle

Participation 3€ pour une journée et 4€ pour deux journées

Renseignements : CDRP : 05 34 31 58 31

OT Fronton : 05 61 74 80 69

LE MOIS DE MARS SOUS LE SIGNE DE LA PHOTO

Dans le cadre de son salon annuel « Foto-graf@Fronton », le Club Photo présente les photos de plus de 80 photographes.

Trois lieux ont été choisis pour cette exposition : l'Espace Gérard Philipe, la Maison des Vins et du Tourisme, la Médiathèque.

La photo à l'Espace Gérard Philipe

Plusieurs clubs de Midi-Pyrénées y sont représentés. Des portraits de commerçants de Fronton sont également exposés.

Le programme sur deux week-ends à l'Espace Gérard Philipe. Les 8, 9, 10 mars et les 16 et 17 mars, comprend :

la remise des prix du concours des clubs lors du vernissage, un marathon photo, une bourse photo, un studio gratuit, des ateliers...

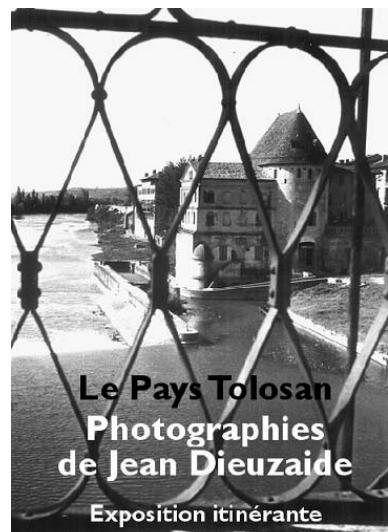
Dimanche 17 mars, intervention des invités d'honneur : Louis Blanc, Fernando Moleres, Olivier Perez et remise du prix du public.

Maison des Vins et du Tourisme : du 2 mars au 31 mars

Des photos sont exposées dans toutes les salles du château. L'exposition Jean Dieuzaide présente les photos du Pays Tolosan du 14 au 28 mars

Médiathèque : exposition de photos tout le mois de mars

La médiathèque présente aussi un choix de photos, et vous propose de nombreux livres sur la photographie. Pensez à consulter ces beaux ouvrages ou à les emprunter.



FESTIVAL MUSIQUE EN VIGNES : DIXIÈME ANNIVERSAIRE DU 28 JUIN AU 12 JUILLET

Le Festival Musique en Vignes fête cette année ses dix ans d'existence. Depuis 2003, le succès grandissant de ce Festival a eu des retentissements dans toute la région tant par la qualité des musiciens invités que par la diversité des musiques représentées. Le public de plus en plus nombreux s'est attaché à ces soirées estivales au cœur du vignoble et à ces rencontres avec les musiciens et les vignerons.

Pour le dixième anniversaire, Céline et Eric Lesage vous proposent un programme exceptionnel



1 : La Passion selon Saint-Jean : Eglise de Castelnau d'Estregefonds : vendredi 28 juin à 21h

Orchestre de la Cité d'Ingres, Ensemble vocal du Conservatoire de Montauban sous la direction de Bernard Laborde

2 : Journée en mode piano : Fronton, Villaudric : dimanche 30 juin

Chopin, Debussy, Bach, Albeniz, Huillet
 > 11h Château Flotis : récital Gérard Rial
 > 15h Eglise de Fronton : récital Eric Lesage, Julien Gaudinière
 > 18h Château Caze à Villaudric : récital Thierry Huillet, Florent Féral
 > 21h Château Caze à Villaudric : soirée six pianistes : Huillet, Rial, Beynet, Gaudinière, Féral, Lesage

3 : Squillante et Sarah Nemtanu : Château Cransac Fronton : mercredi 2 juillet à 21h

Nonette de saxophones Squillante et Sarah Nemtanu, violon solo de l'Orchestre National de France, Marraine du Festival. Œuvres de Katchaturian, Dvorak, Piazzolla

4 : Café Tango : La Négrette Labastide Saint-Pierre : vendredi 5 juillet à 21h

Chant Omar Hasan, violoncelle Marie-Françoise Mercier et accordéon Grégory Daltin. Œuvres de Piazzolla et Gardel

5 : La Petite Messe Solennelle de Rossini : Château de Reyniès : samedi 6 juillet à 21h

Ensemble vocaux de Reyniès, de la Schola du Moustier de Montauban
 Piano : Micheline Pinoncely, sous la direction de Nathalie Accault

6 : Quatuor Olympe et le Quintette à Cordes Eglise de Bouloc : dimanche 7 juillet à 18h30

Violons Céline Lesage et Nirina Betoto, Alto Grégorie Doye
 Violoncelles Marie-Madeleine Mille, Alice Mathé
 Œuvres de Schubert

7 : Voyage en Images du Piano et du Violon : Greniers du Roy Villemur : mardi 9 juillet 21h

Duo Lesage : Piazzola, Gershwin, Tchaïkouski, Verdi

8 : Soirée de clôture du Festival : Brass Band de Toulouse et Marché des Vignerons Fronton : Maison des Vins et du tourisme : vendredi 12 juillet à 21h

Le Brass Band de Toulouse, lauréat d'un Championnat National de Brass Band de la Confédération Musicale de France est constitué de solistes de l'Orchestre du Capitole et de professeurs des Conservatoires de Toulouse et de Midi-Pyrénées.



Coup dur pour les communes : baisse des subventions

La majorité est en place depuis 2008, aussi quand les projets avancent ou aboutissent, ce n'est pas parce que l'opposition existe ! Reprendre à son compte les réalisations, les idées ou les courriers des autres est une méthode qui se passe de commentaires.

L'opposition minoritaire avec 7 voix sur 29 revendique à tort des projets dont elle ne vote pas les budgets. Par contre, ses attaques ne peuvent pas cacher la rigueur budgétaire qu'elle soutient...

En effet, nous venons d'apprendre que le Conseil Général, s'il maintient l'aide aux communes, a fortement baissé l'enveloppe budgétaire. Résultat : 4 dossiers de notre commune déposés en 2010, 9 dossiers de 2011, 12 dossiers de 2012 repartent à l'instruction avec de nouveaux critères, des aides plafonnées, voire supprimées, des pourcentages de subvention réduits. Donc des financements en baisse.

Autre modification d'importance : le montant du pool routier, subventionné à 51,25% par le Conseil général, est en

baisse de 20% et étalé sur trois ans au lieu de deux. Résultat, il passe de 496 000 euros par an à 264 000 euros, soit une baisse de 47%. Le pool routier permet de financer les travaux d'entretien et d'aménagement de la voirie. Pour les travaux sur les routes départementales, le couperet est tombé l'année dernière : 1 projet par an et des subventions plafonnées.

Moins de subventions, c'est moins de travaux routiers, moins de trottoirs, moins d'achats pour les équipements des écoles du premier degré et moins de projets.

Il faut s'y attendre, l'argent manque, les communes seront de plus en plus mises à la diète, par l'Etat, la Région et le Département. Le contrecoup est sévère pour les collectivités locales.

Le conseiller général remplaçant qui cautionne cette politique d'austérité devrait rester modeste.

L'austérité, il faut l'assumer. Les délais trop longs aussi. L'âge d'or, ça n'existe plus.

Marie-Hélène Champagnac

Pour le groupe majoritaire "Viure Fronton"

OMPCA : Opération de Modernisation du Pôle Commercial et Artisanal

Que se cache-t-il derrière ces quelques lettres ?

L'OMPCA est un projet communal dont l'objectif est de renforcer, développer et pérenniser le commerce et l'artisanat. Sa mise en œuvre n'est réalisable qu'en partenariat étroit entre la collectivité, l'Association des commerçants, les chambres consulaires, sans oublier l'Etat, la Région et le Département.

Cela aurait dû être une grande opération d'investissement financier, structurel et volontariste pour la commune. Voté à l'unanimité par le Conseil Municipal en 2010, ce dossier fut déposé auprès des partenaires en janvier 2011. Nous évoquions déjà ce délai trop long.

Ne perdons pas de vue que la majorité actuelle est aux affaires depuis 2001... (cqfd)

Mais alors, Pourquoi ce dossier n'avance t-il pas ???

Pourquoi est-il "en carafe", pour reprendre certains écrits de la majorité ???

Si la commune ne répond pas aux courriers du département, alors que le montage du dossier est incomplet, ou si elle espère des aides ou subventions de ce même Conseil Général, alors quelles n'entrent pas dans ses champs de compétences,

il ne faut pas, pour se déculpabiliser, faire porter la responsabilité au Conseiller Général remplaçant, mais admettre ses erreurs et pourquoi pas une "certaine forme d'amateurisme" !

Conséquence directe: démission de la conseillère municipale en charge du dossier Ompca.

Alors oui, pour répondre aux sollicitations exprimées par Mme le Maire (CM de juin 2012), le Conseiller Général remplaçant, Jean-Marc Pieralli, s'est investi personnellement sur ce dossier, interrogeant, consultant et questionnant les instances sans relâche.

Au final : réponse du Conseil Général en Décembre, réponse positive de l'Etat en janvier et versement de la subvention !

Remercions la Députée et la Conseillère Générale pour leur implication personnelle dans ce dossier.

Nous avons toujours défendu ce projet et doutons qu'il ait été une priorité pour la majorité.

Malheureusement le temps écoulé est préjudiciable et la réalité budgétaire réduira notre action.

Laissons maintenant la Majorité municipale utiliser son "droit d'expression" et "répondre" ...

Billet d'humour/humeur : « 2013 Année riche en travaux sur notre commune! Année préélectorale »!

Corinne Stragier

Pour le groupe minoritaire "F:EpD"

2

RANDONNÉES

•AVRIL et MAI•



RELAIS DES CHÂTEAUX DU FRONTONNAIS

- Samedi 20 avril -

RANDONNÉE OCCITANE

- Samedi 25 et dimanche 26 mai -

